

Sommaire

Les nouveautés pour 2021	6	• Vous avez perçu une indemnité permanente, mais pas pour un accident du travail ou une maladie professionnelle.....	33
Les nouveautés pour 2022	8	• Vous avez perçu une pension	33
Préparez votre déclaration de l'année prochaine		• Ce que vous ne devez pas déclarer	34
La vie change, votre déclaration aussi	9	Les rentes alimentaires	35
7 choses à savoir avant de remplir votre déclaration	12	• L'économie d'impôt pour celui qui la verse.....	35
Votre situation familiale	16	• L'imposition pour le bénéficiaire	35
Le couple, les enfants, les parents	16	• Les cas spéciaux.....	36
• Vous êtes cohabitants de fait	16	• Les conditions de déduction de la rente.....	37
• Vous êtes mariés ou cohabitants légaux.....	17	Les revenus immobiliers en Belgique	40
• Vous avez divorcé ou déclaré la fin de votre cohabitation légale	17	• Vous utilisez votre habitation pour votre profession.....	40
• Votre partenaire est décédé.....	18	• Vous ne louez pas votre seconde résidence ou terrain	41
• Votre (vos) parent(s) est (sont) décédé(s) en 2021	18	• Vous louez à une entreprise ou un professionnel.....	41
• Vous êtes travailleur ou pensionné d'une organisation internationale.....	19	• Vous louez à des particuliers	41
• Vous souffrez - ou votre partenaire/votre enfant souffre - d'un handicap grave.....	19	Les revenus de capitaux ou de biens mobiliers	42
Qui peut être à votre charge et sous quelles conditions ?	20	• Les revenus de capitaux.....	42
• Qui et sous quelles conditions?	20	• La location de biens meubles.....	43
• Cas particuliers et tableaux avec les montants.....	21	• Les rentes viagères ou temporaires.....	44
Vos revenus	23	• Les revenus de la cession ou de la concession de droits d'auteur	44
Les traitements et salaires	23	• Les frais d'encaissement et de garde	44
• Vous devez déclarer.....	23	Vos revenus à l'étranger	45
• Vous avez perçu des avantages en nature.....	25	• Un bien immobilier.....	45
• Vous avez diminué votre temps de travail, quitté ou perdu votre emploi	27	• Des revenus professionnels.....	45
• Vous avez travaillé à l'étranger	28	• Une pension	45
• Vous avez travaillé dans l'horeca.....	28	• Des revenus mobiliers.....	45
• Vous avez travaillé pour un club sportif	28	• Un compte.....	46
• Ce que vous ne devez pas déclarer	29	• Une assurance-vie.....	46
Les revenus de remplacement	30	• Une construction juridique.....	46
• Vous avez perçu une indemnité après un licenciement ou pour chômage temporaire.....	30	• Un prêt à un starter étranger.....	46
• Vous n'avez pas travaillé pour cause de maladie, accouchement ou invalidité.....	31	• Des cryptomonnaies.....	46
• Vous avez perçu une indemnité temporaire, mais ni pour maladie ni pour chômage.....	32	Vos revenus divers	47
• Vous avez eu une maladie professionnelle ou un accident du travail	33	• Les prestations occasionnelles	47
		• Les activités complémentaires.....	47
		• La plus-value.....	48
		• La sous-location.....	48



Illustrations :
Anaëlle Laurent

Vous êtes indépendant à titre complémentaire.....	49
• Versements anticipés.....	49
• Déclaration des revenus.....	49
• Déduction des frais.....	49

Ce qui allège l'impôt 50

Réductions et crédits d'impôt	50
• Les chèques ALE/Wijk-werk et titres-services.....	50
• Les prêts à la rénovation en Flandre.....	51
• Les dépenses pour l'isolation du toit en Wallonie.....	51
• La rénovation d'une habitation louée via une agence immobilière sociale.....	53
• Les libéralités.....	53
• Les frais de garde des enfants.....	53
• L'achat d'actions de la société de votre employeur.....	54
• L'achat d'actions de sociétés starters et en croissance.....	55
• L'assurance protection en justice.....	56
• L'installation d'une borne de recharge.....	56
• Les maisons économes en énergie.....	56
• L'achat d'action d'un fonds de développement.....	56
• L'achat d'un véhicule électrique.....	56
• Les coûts d'adoption.....	57
• Le prêt win-win en Flandre.....	57
• Le prêt coup de pouce en Wallonie.....	57
• Le prêt Proxi à Bruxelles.....	57



Vos frais professionnels 58

Les frais forfaitaires 58

Déduction des frais professionnels réels 59

• Conditions?.....	59
• Quels frais pouvez-vous déduire?.....	60
• Vous voulez déclarer vos frais pour le trajet domicile-travail.....	64

Votre emprunt hypothécaire..... 70

Rappel préalable 70

• Qu'entend-on par habitation "propre"?.....	70
• De quelle région dépendez-vous?.....	71
• Ne déclarez pas trop vite votre assurance solde restant dû.....	71



• Refinancement.....	72
• Deuxième maison, deuxième emprunt.....	72

Pour un emprunt conclu de 2016 à 2021 73

• Vous êtes domicilié en Région wallonne.....	73
• Vous êtes domicilié en Région de Bruxelles-Capitale.....	74
• Vous êtes domicilié en Région flamande.....	75

Pour un emprunt conclu en 2015 78

• L'avantage fiscal.....	78
• Qu'est-ce que cela vous rapportera?.....	78

Pour un emprunt conclu

entre 2005 et 2014..... 79

• L'avantage fiscal.....	79
• Qu'est-ce que cela vous rapportera?.....	79

Pour un emprunt conclu avant 2005 80

• L'avantage fiscal.....	80
• Qu'est-ce que cela vous rapportera?.....	81

Vous avez emprunté pour une seconde habitation. 82

• Les principales conditions.....	82
• Qu'est-ce que cela vous rapportera?.....	83

Épargner pour plus tard 84

Assurances-vie..... 84

• Vous avez payé des primes.....	84
• Vous avez perçu un versement en 2021.....	85

Épargne-pension 88

• Vous avez versé des primes.....	88
• Vous avez perçu un capital en 2021.....	88

Assurance-groupe 90

• Des primes ont été payées.....	90
• Vous avez perçu un versement en 2021.....	90

Tableaux récapitulatifs 92

Lexique 94

Index 96